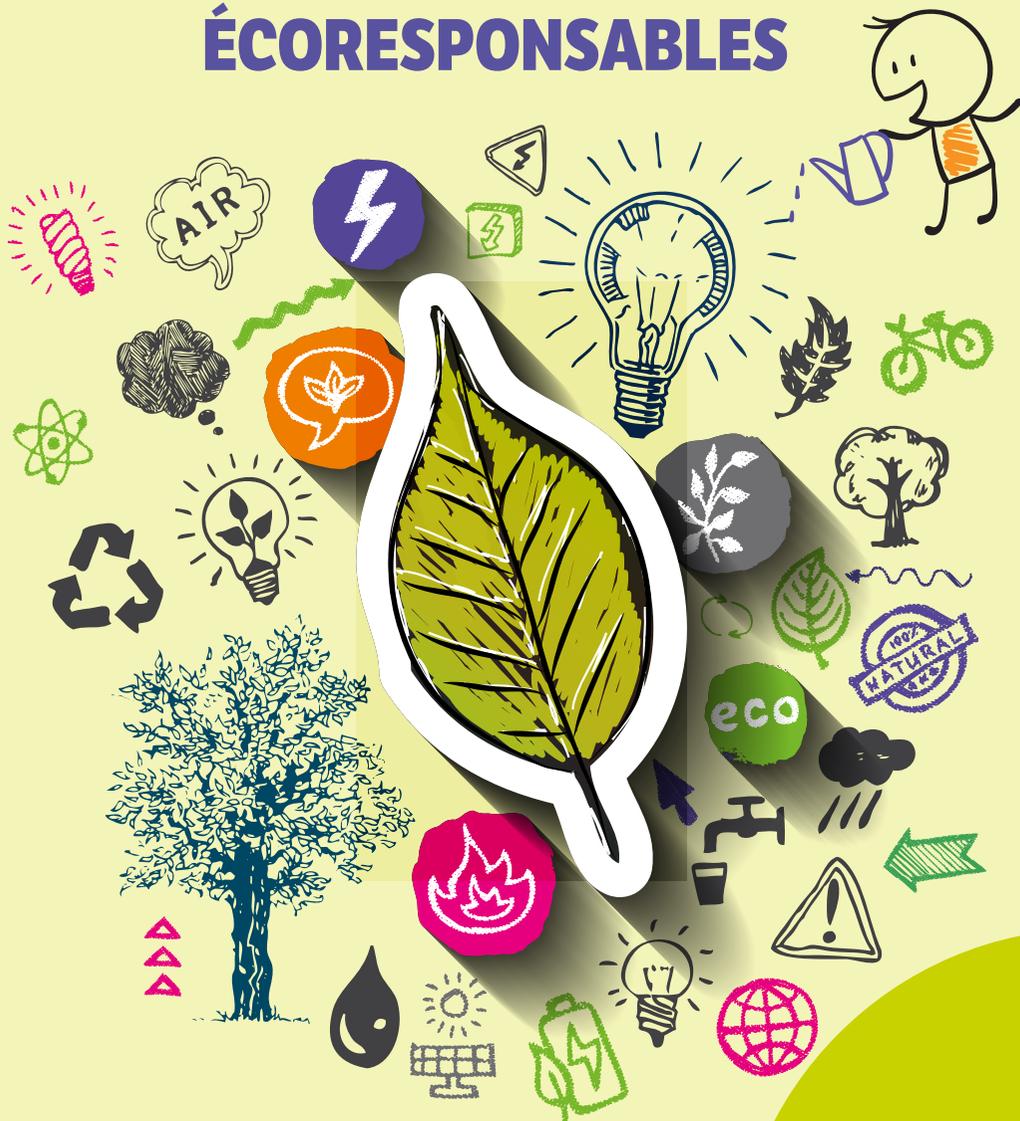




Rouen

Livret d'accompagnement

CHARTRE DES ASSOCIATIONS ÉCORESPONSABLES



ÉDITO



Chers bénévoles,

Le tissu associatif est une composante essentielle de la vie de la cité : la vie associative et votre engagement quotidien contribuent à l'intérêt général et à nourrir le dialogue entre les citoyens et les pouvoirs publics.

À Rouen, nous sommes fiers de porter une politique associative qui se tient à vos côtés. C'est ensemble que nous pourrons continuer à transformer notre Ville pour améliorer la vie des Rouennaises et des Rouennais.

Pour transformer notre Ville, nous devons réussir le pari de la transition social-écologique ! Nous nous y attachons depuis trois ans à travers nos plans de transition et de sobriété qui donnent pour objectif à toutes les politiques municipales d'intégrer la lutte contre le dérèglement climatique afin d'en faire une démarche cohérente et transversale.

Par son impact, la politique associative est un formidable levier d'action pour atteindre cet objectif que nous partageons avec vous. Ce but commun est désormais traduit dans cette « Charte des associations rouennaises écoresponsables ». Fruit d'un travail collaboratif, elle permettra au travers de ses 7 axes d'actions de mener ensemble la transition social-écologique.

Chaleureusement à vous,



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Maire de Rouen
Président de la Métropole Rouen Normandie

Jean-Michel BÉRÉGOVOY

Adjoint au Maire en charge de la Ville résiliente

Manuel LABBÉ

Adjoint au Maire
en charge de la Vie et de l'initiative associatives,
de l'Engagement citoyen et de la vie des quartiers

Françoise LESCONNEX

Conseillère municipale déléguée,
en charge de l'Environnement





Alors que plus de 80 % des associations souhaitent prendre davantage en compte les impacts environnementaux de leurs activités, la moitié d'entre elles estime manquer de connaissances sur les moyens et méthodes permettant d'améliorer l'empreinte écologique de ses activités.

En effet, les associations ont un impact sur notre environnement du fait de leurs activités (bruit, consommations d'énergie, pollutions, déchets laissés par les spectateurs lors de manifestations, etc.). C'est pourquoi, dans une volonté de les engager durablement à l'adoption de comportements écoresponsables, la Ville de Rouen a co-construit avec certaines associations de son territoire, une charte des associations rouennaises écoresponsables.

Conçue autour de 7 axes, elle encourage les associations à l'adoption d'écogestes par 35 exemples concrets d'actions. Proposée à l'ensemble des associations rouennaises, la charte se décline en trois niveaux d'engagement :

- 1^{er} niveau (débutant) : 15 écogestes cochés**
- 2^e niveau (intermédiaire) : de 16 à 24 écogestes cochés**
- 3^e niveau (expert) : de 25 à 35 écogestes cochés**

Ce petit guide a pour vocation de vous guider dans la réalisation de cette charte afin de vous encourager à l'adoption de gestes simples et écoresponsables.

L'écologie et la sobriété étant l'affaire de tous, engageons-nous ensemble pour devenir acteurs du changement !

TABLE DES MATIÈRES

1. AGIR POUR LE VIVRE ENSEMBLE	3
2. MAÎTRISER ET RÉDUIRE SES DÉCHETS	4
3. ÉNERGIE ET EAU	5-6
4. MOBILITÉ DURABLE	7
5. NUMÉRIQUE ET ÉCO-COMMUNICATION	8
6. ACHAT ET MATÉRIEL	9
7. ÉCO-MANIFESTATION	10

● AGIR POUR LE VIVRE ENSEMBLE



S'engager dans la charte :

- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition afin de les garder en bon état de fonctionnement et éviter toute casse ou dégradation.
- Sensibiliser vos adhérents, bénévoles et salariés sur votre engagement écoresponsable et sur cette charte.
- Limiter au maximum les nuisances sonores.

Le saviez-vous ?

La Ville de Rouen dispose de **20 maisons de quartier** mises à la disposition des associations 7 jours sur 7 et ce, durant toute l'année. À ce jour, ce sont plus de 500 associations qui utilisent chaque année nos salles municipales.

Chaque maison de quartier dispose de tables et de chaises et la plupart d'entre elles dispose d'un coin cuisine avec réfrigérateur, plaques électriques et four à micro-ondes.

La Ville s'attache à mettre à disposition du matériel en bon état de marche et attend de tous les utilisateurs le respect du matériel. Il en est de même pour la propreté des lieux. En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les lieux et le matériel et à signaler tout dysfonctionnement au service gestionnaire via le mail : rouen.sallesdva@rouen.fr



Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des Français. **Ainsi, 86 % d'entre-eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile**

(Ifop, 2014). Au-delà de la gêne, l'excès de bruit a des effets sur la santé, auditifs (surdit , acouph nes...) et extra-auditifs (pathologies cardiovasculaires...).

Le bruit au-dessus de 80 dB (A) peut  galement accro tre les comportements agressifs et r duire les comportements de solidarit . Au-del  de ses effets n fastes sur notre sant  physique et psychologique, le bruit affecte  galement la biodiversit . Les esp ces animales qui utilisent les sons pour se rep rer, se d placer et communiquer, les chauve-souris sont particuli rement vuln rables   ce type de pollution...

Adopter une attitude  coresponsable, c'est faire attention au bruit que l'on produit et limiter les nuisances sonores sur l'environnement imm diat.

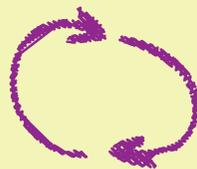
Pour aller plus loin :

<https://www.eea.europa.eu/fr/articles/la-pollution-sonore-un-probleme>

● MAÎTRISER ET RÉDUIRE SES DÉCHETS

S'engager dans la charte :

- ❑ Privilégier les gourdes, sans plastique, aux bouteilles en plastique.
- ❑ Jeter les mégots de cigarette dans un cendrier ou un contenant adéquat (surtout pas par terre).
- ❑ Privilégier la vaisselle réutilisable : couverts lavables, boîte avec couvercle, etc.
- ❑ Pratiquer le tri sélectif, conformément aux consignes affichées et dans les bacs prévus à cet effet : ordures ménagères, déchets recyclables, bio déchets, etc.
- ❑ Mettre en Ressourcerie plutôt qu'en déchetterie (exemple : www.resistes.org).



Le saviez-vous ?

Nos poubelles débordent ! **La France produit chaque année l'équivalent de 4,9 tonnes de déchets par habitant, un chiffre qui a doublé en 40 ans (Ademe, 2017) et l'impact climatique des déchets en France représenterait 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) (HCC, 2022).**



Afin d'éviter la production de déchets, il faut avant tout agir au niveau de la prévention. La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité sur les différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation.

Maîtriser et réduire ses déchets reflète une responsabilité individuelle et collective envers l'environnement et les générations futures. La prévention des déchets revêt plusieurs avantages, tant sur le plan environnemental que personnel. En effet, réduire ses déchets contribue à la préservation de l'environnement et de ressources précieuses en limitant la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Elle permet également de préserver la biodiversité en réduisant l'impact négatif des déchets sur les écosystèmes. En plus de générer des économies financières, elle favorise l'économie circulaire, un modèle dans lequel les produits, les matériaux et les ressources sont utilisés de manière durable et efficace, minimisant ainsi les déchets et les impacts environnementaux. En somme, maîtriser et réduire ses déchets est une démarche essentielle pour promouvoir un mode de vie durable, préserver les écosystèmes, atténuer le changement climatique et contribuer à la construction d'un avenir plus responsable sur le plan environnemental.

Pour aller plus loin :

www.metropole-rouen-normandie.fr/les-consignes-de-tri

www.ecologie.gouv.fr/pourquoi-faut-il-reduire-dechets

www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets

● ÉNERGIE ET EAU



S'engager dans la charte :

- Le soir, vérifier avant de partir que tout est éteint .
- Faire attention à sa consommation d'eau et s'assurer de toujours bien fermer les robinets en quittant une pièce.
- Dans les bâtiments municipaux, signaler tout dysfonctionnement (éclairage, électricité, chauffage, eau) à un agent du site ou au service DCJVAI.
- Éteindre les lumières en quittant une pièce ou lorsque la lumière intérieure est suffisante.
- Débrancher les appareils électriques inutilisés, notamment la nuit.
- Dégager les radiateurs de tout ce qui peut empêcher une bonne diffusion de la chaleur.
- Fermer les portes de communication avec les espaces peu ou pas chauffés (locaux de rangement, escaliers, etc.).
- Privilégier l'eau du robinet à l'eau en bouteille.
- Utiliser des produits nettoyants respectueux de l'environnement et de la santé.
- Ne pas jeter de produits toxiques dans les toilettes et les lavabos (huile, javel, etc.).



Le saviez-vous ?

Nos besoins quotidiens demandent beaucoup d'énergie (chauffage, éclairage, appareils électro-ménagers, transports...). La production et la consommation d'énergie génèrent de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.

Les appareils électriques explosent notre consommation d'énergie et consomment au repos.

35% de la consommation électrique est liée à nos appareils audiovisuels et informatiques.

10 minutes d'éclairage inutile par jour, c'est 5 jours d'éclairage en continu au bout d'un an.

Une ampoule sale produit entre 25 et 40% en moins d'éclairage, comparée à une ampoule propre à consommation électrique identique.

Réduite de 1° c le thermostat du chauffage permet de réduire la consommation électrique d'un site de **7%**.

Un employé de bureau consomme **10 à 30 litres d'eau / jour**.

Un simple goutte à goutte sur un robinet fuyard gaspille environ **15 000 litres d'eau au bout d'un an**.

Mesurer son bilan carbone :

<https://nosgestesclimat.fr/>



● MOBILITÉ DURABLE



S'engager dans la charte :

- ❑ Au quotidien, favoriser l'adoption de mobilités douces : marche, vélo, transports en commun, etc.
- ❑ Optimiser et adapter vos déplacements en fonction de la distance à parcourir.
- ❑ Lors de vos temps forts, privilégier le covoiturage ou le train lors de vos temps forts.

Le saviez-vous ?

Le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France (CITEPA, 2021). **Il représente également en moyenne 58 % des émissions de GES d'un évènement (Ademe, 2018).**

La Métropole Rouen Normandie, compétente en matière d'organisation et de développement des transports en commun, a modernisé son réseau afin de poursuivre sa politique en matière de déplacements éco-mobiles et d'affirmer sa volonté d'apporter toujours plus de cohérence aux voyageurs.

Transports en commun (gratuit le samedi), vélo, navette fluviale, bornes de recharge électrique, voiture et stationnement, plusieurs modes de déplacement vous sont ainsi proposés vous sur le territoire métropolitain.



Avec ses **27 lignes de Bus régulières, 18 lignes de taxis collectifs, 4 lignes TEOR, au réseau Filo'R** (permettant de se rendre dans des endroits non desservis par le réseau de bus ou autres transports en commun) et au métro, vous pouvez ainsi vous déplacer à travers 5 communes (Rouen, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray).

Depuis 2020, la Métropole Rouen Normandie s'engage pour favoriser les déplacements en vélo. En ville, **40 % des trajets quotidiens parcourus en voiture font moins de 3 km et sont 2 fois plus polluants (ADEME, infographie mobilité).**

Pratique et idéal pour admirer les paysages en toute indépendance, le vélo est un moyen de transport parfait pour sillonner les rues de Rouen. Sachez que la Métropole Rouen Normandie, à travers son dispositif LOVELO, propose la location longue durée ou en libre-service de vélos électriques. Différents modèles sont proposés, adaptés aux besoins de chacun. Des aides peuvent aussi être apportées pour l'achat d'un vélo électrique.

Pour aller plus loin :

- www.metropole-rouen-normandie.fr/particulier-mobilites-et-transport
- www.reseau-astuce.fr/fr/lovelo-location-longue-duree/1042
- www.seinemaritime.fr/mon-cadre-de-vie/routes-bacs/ma-prime-velo-76.html

● NUMÉRIQUE ET ÉCO-COMMUNICATION



S'engager dans la charte :

- ❑ Imprimer les documents uniquement si cela est nécessaire et de préférence en recto-verso et en noir et blanc. Réutiliser également le papier en brouillon lorsque cela est possible.
- ❑ Estimer au plus juste le nombre d'exemplaires nécessaires.
- ❑ Mettre son ordinateur et son wifi en veille lors de son absence et les éteindre le soir en partant.
- ❑ Utiliser sa boîte mail de façon raisonnée : cibler au mieux les destinataires, éviter les pièces jointes trop volumineuses, etc.

Le saviez-vous ?

Le numérique fait partie de nos pratiques et améliore notre quotidien, le partage d'information et la communication. Il nous permet également de diminuer nos déplacements, de gagner du temps et de faciliter nos échanges à distance. S'il est souvent évoqué, à tort, comme « dématérialisé », cette expression a tendance à faire penser que le numérique n'a pas d'impact et qu'il peut être utilisé sans modération. Or, ce n'est pas le cas. Le numérique a un impact environnemental non négligeable :



- Il consomme **5% de l'électricité** produite dans le monde.
- Pour fabriquer un ordinateur de **2 kg**, plusieurs tonnes de matières premières sont nécessaires : **200 kg d'énergies fossiles, 600 kg de minéraux et plusieurs milliers de litres d'eau douce.**
- On multiplie par 3 les émissions d'équivalent CO2 lorsque l'on allume sa caméra en plus du son pendant une réunion en distanciel.
- **2 recherches internet sur Google** génèrent 14 grammes d'émission de carbone, soit quasiment l'empreinte d'une bouilloire électrique (15 g).

Pour aller plus loin :

<https://archives.qqf.fr/infographie/69/pollution-numerique-du-clic-au-decllic>
<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5086-en-route-vers-la-sobriete-numerique-9791029718755.html>

Le guide *Éviter les surconsommations* :

https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5692-chauffe-eaucomment-eviter-les-surconsommations.html#/44-type_de_produit-format_e

Le guide *Réduire sa facture d'électricité* :

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5696-reduire-sa-facture-d-electricite-9791029719271.html>

● ACHAT ET MATÉRIEL

S'engager dans la charte :

- Réparer ou faire réparer, si possible, au lieu de jeter.
- Privilégier le matériel d'occasion et/ou respectueux de l'environnement.
- Privilégier les produits locaux et/ou de saison.
- Privilégier les produits en vrac plutôt que des produits sur-emballés.

Le saviez-vous ?

« Rien ne se perd, tout se transforme »

Face à l'urgence environnementale, revoir nos modes de consommation revêt une importance particulière. Or, acheter neuf plutôt que de réparer l'ancien a longtemps été un réflexe des consommateurs. Si

81 % des consommateurs Français plébiscitent le principe de la réparation, ils ne sont encore que 33 % à franchir le pas (HOP, 2023).

Afin d'allonger la durée de vie de nos produits, la réparation semble être un outil très efficace. à ce jour, il existe diverses manières pour réparer « soi-même » ou par l'intermédiaire d'un tiers ; tutoriels en ligne, Repair Cafés, ateliers d'auto-réparation, cours et ateliers, sites d'échange de services, les réparateurs professionnels, etc.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, de très nombreux produits possèdent un « **indice de réparabilité** » (loi AGEC) afin d'informer le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats. En cas de non-réparabilité, il est conseillé de privilégier l'artisanat local ou au made in France pour remplacer l'objet.

Concernant les produits alimentaires, les bienfaits d'une consommation de fruits et légumes de saison pour l'humain et l'environnement n'est plus à démontrer. En effet, privilégier des produits locaux et de saison offre de nombreux avantages : bienfaits nutritionnels, encourage les circuits courts pour réduire l'empreinte carbone et limite l'impact environnemental en évitant le transport de produits hors saison et importés. Des alternatives comme les magasins bios, les AMAP, et les cueillettes à la ferme sont suggérées pour favoriser une consommation responsable.

Pour aller plus loin :

<https://guidoline.com/>

<https://atelier-autonome.fr/>

<http://lescopeauxnumeriques.fr/lieu/>

<https://rnbi.rouen.fr/fr/service-en-ligne/le-chamalab>

<http://reseau-amap-hn.com/amap>

<https://www.greenpeace.fr/guetteur/guide-conso>

<http://www.radis-sotteville.fr/>

<https://kissikol.org/>



● ECO-MANIFESTATION



S'engager dans la charte :

- ❑ Faire labelliser l'ensemble de ses évènements COP 21 (dispositif de la Métropole Rouen Normandie : www.metropole-rouen-normandie.fr/enregistrez-votre-eco-manifestation)
- ❑ Limiter la distribution de goodies inutiles et proposer des lots ou récompenses dématérialisées et écoresponsables : abonnements, places pour un évènement, etc.
- ❑ Mettre en place une communication vertueuse autour de l'évènement : dématérialisation, impression recto-verso, etc.
- ❑ Sensibiliser le public et vos partenaires aux écogestes : soutenir les mobilités douces, inciter à la réduction et au tri des déchets, limiter la consommation d'eau et d'énergie, etc.
- ❑ Informer sur les moyens de transport en commun disponibles pour se rendre sur le lieu de votre évènement
- ❑ Calculer, si possible, l'empreinte carbone de vos évènements pour mieux identifier les sources d'émission de gaz à effet de serre (ex : https://co2.myclimate.org/fr/flight_calculators/new/)

Le saviez-vous ?

La Métropole Rouen Normandie, à travers sa COP 21, a pour objectif de sensibiliser sur les enjeux environnementaux et d'amener les acteurs du territoire à s'engager concrètement contre le réchauffement climatique en limitant leurs émissions de Gaz à Effet de Serre.

Dans ce cadre, elle accompagne et soutien l'organisation d'évènements respectueux de l'environnement. Ainsi, l'ensemble des acteurs du territoire, dont les associations, peuvent demander une **labellisation**

« **Cop21 / Eco-Manif** » lors d'évènements ponctuels ou récurrents touchant à la transition écologique. Pour ce faire, il suffit que l'organisation de l'évènement réponde au minimum à 5 critères écoresponsables choisis dans la liste du guide des éco-manifestations proposé par la Métropole. Suite à la réalisation de l'éco-manifestation, il est demandé à l'organisateur d'évaluer l'impact des éco-comportements qu'il a choisi de mettre en œuvre tout au long de sa manifestation.



Pour aller plus loin :

Toutes les informations sur la labellisation COP 21 de la Métropole Rouen Normandie : www.notrecop21.fr/la-metropole-labellise-votre-evenement-cop21/

Télécharger le guide de la Métropole Rouen Normandie à destination des associations : www.notrecop21.fr/sites/default/files/ecomanifestations/Guide_eco_manifestation.pdf

Mais aussi

<https://archives.qqf.fr/infographie/69/pollution-numerique-du-clic-au-declac>

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5086-en-route-vers-la-sobriete-numerique-9791029718755.html>

Rendez-vous
à l'adresse suivante
pour signer la charte
des associations écoresponsables :

**rouen.fr/
charte-associations-
eco-responsables.pdf**

